

Deckblatt zum Sicherheitsdatenblatt

Auf diesem Deckblatt sind nur die für die Schweiz notwendigen Ergänzungen angegeben. Für die vollständigen Angaben jedes Kapitels lesen Sie bitte die entsprechenden Kapitel des anschliessenden Sicherheitsdatenblatts.

Feuille de couverture pour la fiche de données de sécurité

Vous trouverez sur cette feuille de couverture seulement les indications supplémentaires (selon ChemV du 1. 8. 2005). En ce qui concerne la déclaration complète, nous vous prions de bien vouloir lire tous les chapitres de la fiche de données de sécurité de l'Union européenne.

| | |
|---|--|
| Produktname / Nom du produit | Crystalbond LT Mounting Wax |
| Lieferant / Fournisseur | Prüfmaschinen AG Prüfag Seeblick 2 CH – 3213 Kleinbödingen |
| Telefon / Téléphone | 044 746 40 30 (information sur le produit pendant les heures de bureau) |
| Fax / Téléfax | 044 746 40 39 |
| E-mail | info@pruefag.com |
| Notfallnummer Schweiz Numéro d'urgence en Suisse | 145 (Tox Info) |
| Hersteller / Fabricant | ITW Test & Measurement GmbH Boschstr. 10 D – 73734 Esslingen |

Prüfmaschinen AG
Seeblick 2
CH-3213 Kleinbödingen
Tel. 044 746 40 30
Fax 044 746 40 39
info@pruefag.com
www.pruefag.com

PRÜFAG

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 02-sept.-2016

Date de révision 13-avr.-2017

Numéro de révision 2

EGHS / Français (French)

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Crystalbond LT Mounting Wax**

Codes produit 20-8145

Numéro de FDS 1345633_E

Nom chimique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Laboratory Use Only.

Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant ITW Test & Measurement GmbH

Adresse du fabricant Boschstraße 10
73734 Esslingen am Neckar / GERMANY
www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk

Numéro de téléphone +49 (0) 711 4904690-0

Adresse e-mail lab.eu@buehler.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545

Americas: +1 760 476 3962

Middle East/Africa: +1 760 476 3959

UK: +44 8 08 189 0979

Europe: +1 760 476 3961

Asia Pacific: +1 760 476 3960

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008**

| | |
|--|----------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H320) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement **Attention**

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H320 - Provoque une irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P501 – Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Sans objet.

3.2 Mélanges

| Nom chimique | N° CE | CAS No | Weight-% | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Numéro d'enregistrement REACH |
|---|-------|-------------|----------|---|-------------------------------|
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(4-nonylphenyl)-omega-hydroxy, branched | - | 127087-87-0 | > 97% | Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 2 (H320) | |
| Polyethylene glycol | - | 25322-68-3 | < 3% | Aucune donnée disponible | |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

| Nom chimique | CAS No | Liste candidate des substances SVHC |
|--|-------------|-------------------------------------|
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(4-nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-,branched | 127087-87-0 | X |
| Polyethylene glycol | 25322-68-3 | - |

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Contact oculaire | Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|-----------------------|
| Symptômes | Sensation de brûlure. |
|------------------|-----------------------|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|------------------------|
| Note au médecin | Traiter les symptômes. |
|------------------------|------------------------|

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. |
| Autres informations | Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. |
| Pour les secouristes | Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|--------------------------------|--|
| Méthodes de confinement | Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. |
| Méthodes de nettoyage | Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. |

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|---|
| Conseils relatifs à la manipulation sans danger | Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Remarques générales en matière d'hygiène | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de

(RMM) sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | UE | Royaume-Uni | France | Espagne | Allemagne |
|-----------------------------------|--|-----------------------------|---------|---------|-----------------------------|
| Polyethylene glycol 25322-68-3 | - | - | - | - | TWA: 1000 mg/m ³ |
| Nom chimique | Autriche | Suisse | Pologne | Norvège | Irlande |
| Polyethylene glycol 25322-68-3 | STEL 4000 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ | TWA: 1000 mg/m ³ | - | - | - |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

| | |
|--|--|
| Protection des yeux/du visage | Lunettes de sécurité étanches. |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés. Gants imperméables. |
| Protection de la peau et du corps | Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| État physique | Solide | |
| Aspect | Blanc | |
| Odeur | Légère | |
| Couleur | Aucune information disponible | |
| Odor Threshold | Aucune information disponible | |
| Propriété | Valeurs | Remarques Méthode |
| pH | 6.5 | Aucun(e) connu(e) |
| Point de fusion / congélation | 43 - 49°C | Aucun(e) connu(e) |
| Point / intervalle d'ébullition | > 250°C | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'éclair | 250°C | Aucun(e) connu(e) |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun(e) connu(e) |
| Limite supérieure d'inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Pression de vapeur | < 0.01 mm Hg @ 20°C | Aucun(e) connu(e) |

| | | |
|--|--------------------------|-------------------|
| Densité de vapeur | > 1 | Aucun(e) connu(e) |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Hydrosolubilité | Soluble dans l'eau | |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |

9.2. Autres informations

| | |
|------------------------------|-------------------------------|
| Point de ramollissement | Aucune information disponible |
| Masse molaire | Aucune information disponible |
| VOC Content (%) | Sans objet |
| Densité de liquide | Aucune information disponible |
| Densité apparente | Aucune information disponible |
| Granulométrie | Aucune information disponible |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible |

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Sensibilité aux chocs mécaniques | Aucun(e). |
| Sensibilité aux décharges statiques | Aucun(e). |

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |
| Contact oculaire | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant oculaire sévère. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. (d'après les composants). |
| Contact avec la peau | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants). |
| Ingestion | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants). |

Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. |
|------------------|--|

Mesures numériques de toxicité**Toxicité aiguë****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

| | |
|------------------------------|--------------------|
| ETAmél (voie orale) | 1,351.00 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée) | 1,829,546.00 mg/kg |

Toxicité aiguë inconnue

- 100 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
- 3 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 3 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- 100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|-------------------------------------|--|---------------------|
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(4-nonylphenyl)-.ome ga.-hydroxy-,branched | = 1310 mg/kg (Rat) | = 1780 µL/kg (Rabbit) | - |
| Polyethylene glycol | = 28 g/kg (Rat) = 22 g/kg (Rat) | > 20 g/kg (Rabbit) > 20 mL/kg (Rabbit) | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Aucune information disponible. |

| | |
|---|--------------------------------|
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucune information disponible. |
| Cancérogénicité | Aucune information disponible. |
| Toxicité pour la reproduction | Aucune information disponible. |
| STOT - exposition unique | Aucune information disponible. |
| STOT - exposition répétée | Aucune information disponible. |
| Danger par aspiration | Aucune information disponible. |

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Nom chimique | Toxique pour les algues | Toxique pour les poissons | Toxicité pour les micro-organismes | Daphnia magna (Puce d'eau) |
|---------------------|-------------------------|---|------------------------------------|----------------------------|
| Polyethylene glycol | - | 24h LC50: > 5000 mg/L (Carassius auratus) | EC50 = 100000 mg/L 15 min | - |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---------------------|------------------------|
| Polyethylene glycol | Sans objet |

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. |
| Emballages contaminés | Aucune information disponible. |

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--|-------------------------------|
| <u>IMDG/IMO</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.1 N° ONU | Not Regulated |
| 14.2 Nom d'expédition | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.3 Classe de danger | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.5 Polluant marin | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | Aucune information disponible |

| | |
|---|----------------|
| <u>RID</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.1 N° ONU | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.2 Nom d'expédition | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.3 Classe de danger | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

| | |
|---|----------------|
| <u>ADR</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.1 N° ONU | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.2 Nom d'expédition | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.3 Classe de danger | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

| | |
|---|----------------|
| <u>IATA</u> | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.1 N° ONU | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.2 Nom d'expédition | NON REGULATED |
| 14.3 Classe de danger | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--|-------------------------------|
| IMDG/IMO | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.1 N° ONU | Not Regulated |
| 14.2 Nom d'expédition | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.3 Classe de danger | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.5 Polluant marin | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | Aucune information disponible |

| | |
|---|----------------|
| RID | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.1 N° ONU | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.2 Nom d'expédition | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.3 Classe de danger | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

| | |
|---|----------------|
| ADR | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.1 N° ONU | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.2 Nom d'expédition | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.3 Classe de danger | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

| | |
|---|----------------|
| IATA | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.1 N° ONU | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.2 Nom d'expédition | NON REGULATED |
| 14.3 Classe de danger | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON RÉGLEMENTÉ |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|------------|
| Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) | Sans objet |
|---|------------|

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 689/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

| Nom chimique | Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 649/2012 – Annexe numéro |
|---|---|
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(4-nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-,branched - 127087-87-0 | I.1 I.2 |

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet.

Inventaires internationaux

| | |
|-------------------------|--|
| TSCA | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. |
| DSL/NDSL | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. |
| EINECS/ELINCS | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. |
| ENCS | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. |
| IECSC | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. |
| KECL | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. |
| PICCS | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. |
| AICS (Australie) | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires. |

Légende

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H320 - Provoque une irritation des yeux

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) |
| Plafond | Valeur limite maximale | - | Désignation « Peau » |

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 01-mars-2017

Date de révision 13-avr.-2017

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité